



Quelques règles pour partir tranquille

Que pouvez-vous faire vous-même ?



- Ne mentionnez pas votre départ en vacances **sur les réseaux sociaux**.
- N'attirez pas l'attention sur **votre départ**.
- Ne laissez pas de **message** sur votre répondeur téléphonique.
- N'indiquez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et n'y postez pas vous et vos enfants, de photos permettant d'en **déduire votre absence**.
- Pour ceux qui en bénéficient, vérifiez **le bon fonctionnement de votre alarme**.
- Demandez à la poste de continuer à distribuer **le courrier**.
- Confiez à une **personne de confiance**, votre adresse de vacances et la clé de votre domicile.
- Ne fermez pas à clé vos meubles et vos portes **à l'intérieur** de votre maison.
- Ne conservez pas **d'argent** à votre domicile.
- **Déposez** vos objets de valeurs dans un coffre-fort à la banque.
- Faites des photos et une liste des **objets de valeur**. Déposez-la en lieu sûr.
- Vérifiez que toutes les portes extérieures et fenêtres soient **verrouillées**.
- Ne laissez pas les volets **entrebâillés**, enlever les crochets est un jeu d'enfant.
- Fermez la **porte du garage** à l'aide de dispositifs de verrouillage supplémentaires et protégez les **soupiraux** de la cave.
- Veillez à ne pas laisser d'échelle ou autres moyens d'escalade (planche, poubelle, etc.) à la portée **d'utilisateurs indésirables**.
- Si des travaux doivent être effectués à votre domicile pendant votre absence, demandez à un ami ou à un voisin **d'être présent**.
- S'inscrire auprès de la police municipale afin de bénéficier de l'**Opération Tranquillité Vacances**.

Que peuvent faire vos voisins ?



- En cas de faits suspects, le **signaler** à la police municipale
- En cas d'urgence, composer le **117**
- Vider régulièrement votre **boîte aux lettres**
- **Contrôler** votre domicile à des heures variables (en journée)
- Remonter les stores et les volets **durant la journée**
- Stationner **leur voiture** devant votre maison ou votre garage